



T +41 31 3266607
E gaelle.lapique@gruene.ch

Département fédéral de
justice et police (DFJP)
3003 Berne
Envoyée par e-mail
dora.bucher@sem.admin.ch
roman.bloechlinger@sem.admin.ch

Berne, le 16 août 2017

Modifications de l'ordonnance 2 sur l'asile relative au financement et de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers

Madame la Conseillère fédérale,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir sollicité la position des Verts suisses sur ce projet de modifications d'ordonnance sur l'asile.

Comme ils l'avaient fait dans la réponse à la consultation sur le projet de modification de la LEtr, les Verts saluent toute action visant à faciliter l'intégration professionnelle et l'indépendance financière des personnes relevant du système de l'asile.

Ainsi, les Verts ne peuvent que soutenir la suppression de la taxe spéciale sur le revenu de l'activité lucrative - une proposition des Verts de longue date finalement mise en œuvre. Les Verts souhaitent également rappeler que ces modifications légales ne seront pas suffisantes pour permettre une intégration durable de ces populations : des mesures incitatives (telle que la possibilité de prise en charge des enfants en bas âge pour les parents suivant un cours de langue) et la mise en place d'un système pour faciliter et unifier les reconnaissances de diplômes étrangers seraient par ex. autant de mesures pertinentes pour accompagner l'intégration professionnelle de personnes migrantes. Pour ceux ayant suivi un cursus universitaire, quant à eux, des mesures spécifiques devraient faciliter la poursuite de leurs études. Dans le même ordre d'idée, les Verts demandent que la taxe spéciale sur les valeurs patrimoniales soit également supprimée.

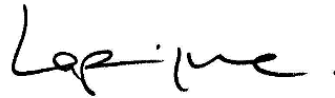
Deuxièmement, les Verts saluent la possibilité de demander aux cantons des comptes en matière de politique d'intégration et de devoir rembourser les contributions à la Confédération s'ils ne remplissent pas les objectifs fixés en matière de prestations et d'efficacité ou de verser le solde des contributions non utilisées (art. 19). Les Verts soutiennent cet incitatif pour les cantons, et la Confédération, de mener davantage de politiques publiques en faveur de l'intégration des personnes relevant du système de l'asile. Le solde éventuel reversé à la Confédération devrait également être alloué à des projets d'intégration.

Nous vous remercions de l'accueil que vous réserverez à cette prise de position et restons à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur, à l'expression de notre haute considération.



Regula Rytz
Présidente



Gaëlle Lapique
secrétaire politique

grüne / les verts / i verdi
waisenhausplatz 21 . 3011 berne . suisse